



DOCUMENTS à retourner en Mairie **avant le 30 juin 2023**
ou par mail à service.enfance@saintmard77.fr

Photo
Obligatoire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTION SCOLAIRE Année 2023 / 2024

-Les dossiers incomplets ne seront pas traités -

RENSEIGNEMENTS ENFANT

NOM : **Prénom:** Sexe : F M

Né(e) le : à : Dept :

École fréquentée 2022/2023 : Maternelle Élémentaire Niveau :

Régime alimentaire :

Menu sans viande : Oui Non Menu sans porc : Oui Non

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : Oui Non

En cas de réponse positive, un PAI doit être impérativement établi (contacter le Directeur ou la Directrice d'école). A défaut, l'allergie ou la maladie ne pourra pas être prise en compte.

Santé :

L'enfant est suivi pour un problème de santé (sans PAI) : Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Conduite à tenir :

RENSEIGNEMENTS PARENTS

REPRESENTANT 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. Fixe :

Tél. Mobile :

Courriel :@.....

Numéro d'allocataire CAF :

Profession :

Nom - Adresse de l'employeur :

.....

REPRESENTANT 2

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. Fixe :

Tél. Mobile :

Courriel :@.....

Numéro d'allocataire CAF :

Profession :

Nom - Adresse de l'employeur :

.....

Situation familiale des parents

Célibataire Marié Pacsé Union libre Divorcé Séparé Veuf

Mode de garde en cas de séparation ou divorce

Garde alternée* : Oui Non

Garde exclusive* : Oui Non

* Joindre obligatoirement un document officiel ou amiable sur la garde de l'enfant. En cas de garde alternée, joindre le calendrier de garde.

AUTORISATIONS

- ❖ J'autorise les responsables à faire donner tous les soins par un médecin ou à faire transporter mon enfant dans un hôpital en cas d'urgence : Oui Non
- ❖ J'autorise mon enfant à partir seul à 16h30 (après l'école): Oui Non
A 17h00 (après le centre) : Oui Non
- ❖ J'autorise la ville à photographier mon enfant dans le cadre des activités périscolaires et autorise également la diffusion de ces photos pour l'illustration de documents municipaux (gazette) : Oui Non

Personnes de + de 16 ans habilitées à venir chercher votre enfant muni de sa pièce d'identité

Nom	Prénom	Téléphone	Lien de parenté

JUSTIFICATIFS A JOINDRE AVEC VOTRE INSCRIPTION

SEULEMENT Pour les enfants qui seront en petit section et au CP pendant l'année 2023/2024 :

- Une copie du carnet de vaccination
- 1 photo d'identité obligatoire à mettre en première page
- Une copie de justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (EDF, quittance de loyer ...)
- Une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant justifiant de l'autorité légale datant de moins de 3 mois
- Pour les parents divorcés ou séparés, une copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.

Cas particuliers :

Situation d'hébergement :

Si vous résidez chez un tiers, l'attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant, la copie de sa carte d'identité et la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Dérogations internes et externes :

Une dérogation au périmètre scolaire peut éventuellement être accordée, à la demande de la famille et dûment motivée. Cette demande de dérogation doit être joint à ce dossier avec la signature des deux directeurs d'école ainsi que la commune du domicile. Ce document doit être obligatoirement renouvelé lors du passage en élémentaire.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements qui figurent sur le présent document et reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en contactant la mairie de Saint Mard.

Fait à :

le :

Signature :